

2023/13

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs 45640

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 045-254502792-20231130-2023_13-DE

Berger
Levrault

Membres en exercice : 8
Présents : 5
Votants : 5

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL DU

28 NOVEMBRE 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 18 h 30, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Denis BISSONNIER**.*

Présents :
Sandillon : BISSONNIER Denis, BRIMBOEUF Francis
Darvoy : SALERNO Antonio
Férolles : , SORET Rémi
Ouvrouer-les-Champs : GALLIOT Olivier

Absents excusés :
Darvoy : BOSCAND olivier
Ouvrouer-les-Champs PEIGNE Jean-Marc
Férolles DUPUIS David

Secrétaire de séance : SALERNO Antonio
Date de la Convocation : 17 novembre 2023

FINANCES

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif

Jusqu'à l'adoption du budget 2024 ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation budgétaire des crédits.

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2023 (hors chapitre 16) : 181 185 €.

Conformément aux textes applicables,

Le Comité, à L'UNANIMITE,

AUTORISE de faire application de cet article à hauteur de 45 296 HT (25% x 181 185 €) en dépenses de matériel spécifique d'exploitation.

Le secrétaire de séance,
Antonio SALERNO



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication et mise en ligne le 30 novembre 2023

Sandillon le : 30 novembre 2023
le Président,
D. BISSONNIER

